

Association des Médecins du Canton de Genève

## Sommaire

Editorial	1-2
Enfin une solution aux casse-têtes...	2-3
Quand les caisses- maladies vous promettent la lune	4
Rencontre AMG-Artemed	5
L'AMG vous communique	5
Couverture de soins ambulatoire à Genève	5
A propos du certificat d'arrêt de travail	6-7
Centre de consultation et d'information psychanalytique	7
Rabais chez Ctesisa	7
Candidatures	8-9
Mutations	10
Petites annonces	11
Agenda	10-12



## Enchantements et désenchantements

Voilà déjà une demi-douzaine d'années que le Dr Claude Aubert, alors membre du Comité central de la FMH et pas encore député genevois (je salue d'ailleurs sa brillante réélection) m'a transmis les rênes de notre Association. Je me souviens qu'il avait intitulé son dernier éditorial de la Lettre de l'AMG «le porteur de souci». Son successeur avait en effet la rude tâche de rendre opérationnel le TARMED, une sorte d'hydre à laquelle on avait en vain essayé de couper des têtes pendant deux lustres, et qui s'apprêtait à nous manger tout cru. Il y avait effectivement de quoi se faire du souci! Par ailleurs, on parlait déjà de clause du besoin, mais pour les appareils lourds et les technologies de pointe.

Maintenant qu'il est l'heure du bilan, je dois bien admettre que Claude Aubert avait raison. Des soucis, il n'en manqua pas, mais les choses ont tourné un peu autrement que prévu. D'un côté, pour la majorité du corps médical, la menace «TARMED» n'a pas été la catastrophe attendue. Le revenu des médecins est resté stable, leur informatique (chèrement) renouvelée a permis de gérer plus facilement une bonne par-

tie des tracasseries administratives présumées. Le risque de déstabilisation, voire de panique, de nos confrères par des ajustements mensuels des valeurs du point a été évité à Genève contre vents et marées.

Mais d'un autre côté, la clause du besoin, repoussée pour les appareils lourds, s'est abattue sur nos jeunes confrères, sous forme d'une interdiction à pratiquer le métier pour lequel ils avaient été formés, et sans que le coup ait pu être prévu ou paré. Cette ineptie inutile et injuste vient même d'être prolongée et renforcée en dépit de tout bon sens, «parce qu'il faut bien faire quelque chose». On ne s'étonne plus que les politiciens aient, dans les sondages, la dernière place.

Voilà pour mon désenchantement vis-à-vis des politiques. Le même désenchantement m'envahit quand je pense à mes illusions perdues de bonnes relations (patiemment tissées) avec les assureurs genevois: rappelons pour mémoire la reprise des commissions paritaires qui nous a permis de blanchir plusieurs de nos confrères, et aussi la convention signée avec le groupe COSAMA. Nous ne pouvons qu'être choqués



ÄRZTEKASSE



CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

Tout devient simple ...

avec la Caisse des Médecins comme partenaire

CAISSE DES MÉDECINS ROMANDIE

Route de Jussy 29 · Case postale 316 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 07

direction04@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

par les procédés de santésuisse, rompant unilatéralement la convention signée dans un canton où l'attitude des médecins a été exemplaire, choqués devant la mauvaise foi des instances centrales de santésuisse à prétendre que la LAMal leur donne la responsabilité de gérer les coûts de la santé, choqués encore par leur volonté délibérée d'attirer les naïfs médecins dans les filets de Medidata et du tiers payant.

**Mais où sont donc les enchantements promis par le titre ?**

Six ans de travail hebdomadaire avec deux exceptionnels secrétaires généraux, avec un bureau toujours amical malgré les discussions animées, six ans de réunions mensuelles avec un Conseil riche et divers comme un microcosme de notre association, sans oublier les assemblées des présidents de groupe, m'ont permis de découvrir des valeurs multiples et parfois inestimables. Six années de partage ont fait naître et se développer de nombreuses amitiés. Six ans de réflexions stratégiques, d'écoute, de conciliations, et parfois de décisions tranchantes m'ont même appris à mieux me connaître ! Tout cela m'enchantait effectivement, et je remercie celles et ceux qui, malgré la fatigue d'une journée de consultation, trouvaient le courage de venir par tous les temps refaire le monde dans les locaux de l'AMG.

A mon tour de passer le flambeau ! Contrairement à mon prédécesseur, je ne vois pas ce passage de témoin comme la transmission d'un souci présidentiel, mais comme la transmission d'un étendard : celui de notre identité de médecin. Quelles que soient les évolutions de notre système de santé, (et même si une collusion de lobbies s'obstine à nous appeler « fournisseurs de prestations ») je suis convaincu que notre identité restera immuable. Car personne d'autre n'a comme nous la vocation du partage de la relation humaine. Et nous ne laisserons pas les principes du marché, où chaque geste doit entraîner un profit, envahir le cœur de notre médecine

Je souhaite donc que personne d'entre vous n'entende jamais un de ses patients exprimer à son égard les propos mis dans la bouche de son héroïne par Jonathan Coe, dans « Testament à l'anglaise » : « Le fait est, dit Fiona, que je ne fais plus vraiment confiance à mon médecin. Pour ce que je peux en voir, il consacre désormais la plupart de son énergie à essayer de réduire ses frais pour équilibrer son budget. Je n'ai plus le sentiment d'être réellement prise au sérieux »

Mes meilleurs vœux au nouveau patron et porte-drapeau de l'AMG !

Blaise Bourrit

## Communication à caractère publicitaire

### Enfin une solution aux casse-têtes administratifs

Tout au long de sa carrière, le médecin est confronté à des problèmes d'organisation et de gestion.

Force est de constater que la transition entre le statut de salarié à celui d'indépendant le place face à de nombreuses et fastidieuses démarches pour lesquelles il n'est pas préparé... du tout !

Le temps qui passe n'arrange rien... les tâches administratives deviennent plus lourdes.. les compétences pour les résoudre plus.. diffuses !

Il est même judicieux d'affirmer que le défilement des ans n'apporte pas les solutions : le médecin reste allergique aux montagnes de documents qui s'empilent sur ou sous son bureau. Il demeure hermétiquement démuné, réfractaire, voire déprimé devant tout ce qui le détourne de ce pour quoi il été formé : LA PRATIQUE DE LA MEDECINE !

Parallèlement, des exigences nouvelles ont vu le jour : sous les charges croissantes, le cabinet médical doit être géré comme une entreprise pour qu'il puisse générer un revenu convenable, c'est à dire laisser au moins 50% de ses entrées brutes pour permettre un train de vie raisonnable et la constitution d'un plan de prévoyance familiale.

A la lumière des expériences vécues au cours des séminaires qu'ils organisent depuis plus de 10 ans, à force d'être exposés aux difficultés rencontrées dans l'ensemble de la profession médicale et la demande toujours plus forte pour une gestion coordonnée des cabinets, de nombreux professionnels de la branche, tous réputés et appréciés dans le monde médical se sont réunis et ont pris l'initiative de fonder une société nouvelle de prestations de service GESTMED.

L'idée de base consiste à proposer aux médecins une palette complète de prestations :

**Conseils juridique – Fiduciaire et Fiscalité – Assurance – Crédits bancaires – Engagement de personnel Facturation – Informatique – Aménagement – Audit – Evaluation lors de Reprises / Remises...**

sans créer une structure lourde et figée sous une bureaucratie statique.

Le but final recherché est simple : rendre la gestion générale de l'entreprise moins contraignante, plus rationnelle et bien entendu, moins coûteuse en conviant le praticien à la confier à GESTMED.

Pour l'atteindre, nous aidons le médecin à définir les tâches d'organisation et de gestion qui lui sont le plus difficile à assumer, puis nous établissons ENSEMBLE un cahier des charges. Les différentes actions sont déléguées ensuite aux partenaires.

GESTMED assume la responsabilité de la bonne exécution des missions confiées, la coordination et,

surtout, le suivi des résultats. Le processus est applicable pour :

- Le jeune médecin qui désire ouvrir son cabinet (Business Plan)
- Les processus de Reprise / Remise (évaluation, contrats d'association)
- L'audit du cabinet
- Les études de rentabilité
- Les refinancement de crédits.

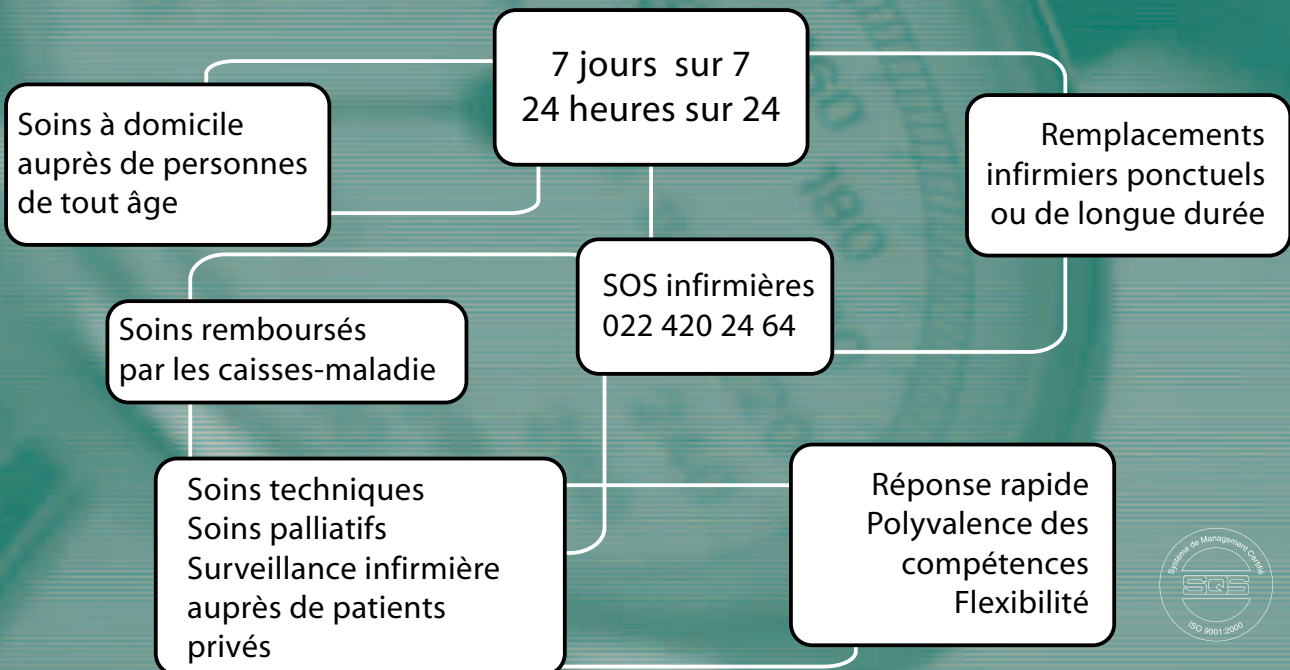
Intéressés de découvrir en quoi GESTMED pourrait vous être utile ?

C'est facile, toutes les compétences sont sous un même toit..., n'hésitez pas à contacter :

**Madame Denise GENOUD, administratrice Gestmed, route de Jussy 29 - Thônex**  
 Tél. 022 869 46 10, Fax 022 869 46 11  
[info@gestmed.ch](mailto:info@gestmed.ch)

*La CSI est une organisation à but non lucratif qui permet à des infirmières et des infirmiers d'exercer leur activité de manière indépendante.*

**Coopérative de Soins Infirmiers** 



## Quand les caisses-maladie vous promettent la Lune !

De nombreux assurés ont reçu, en cette période où les changements de caisses-maladie sont possibles, des offres particulièrement alléchantes de certaines caisses (Concordia, CSS, SWICA,...). Ces offres proposent des rabais, plus ou moins substantiels, sous réserve que l'assuré accepte de se voir imposer un nombre limité de médecins auxquels il pourra avoir recours en cas de maladie.

Il convient ici de dénoncer la supercherie que constituent de telles offres qui ont pour seul objectif d'augmenter la concurrence effrénée que se livrent les caisses-maladie afin d'attirer le maximum de clients, si possible constituant de «bons risques». En outre, dans l'optique des assureurs, la captation de cette clientèle s'avère d'autant plus profitable qu'ils lui proposeront des contrats complémentaires pour toutes les prestations médicales dont ils auront limité le remboursement dans le cadre de l'assurance de base.

L'assuré, légitimement désireux de réduire le coût que représente le paiement de sa prime maladie, doit se poser quelques questions essentielles pour effectuer un choix éclairé.

- Pourra-t-il toujours aller consulter son médecin traitant, à la charge de son assureur ?
- Dans la négative, quels sont les critères qui ont présidé à l'établissement d'une telle liste par sa caisse-maladie ?
- Dans la mesure où l'assuré souhaiterait choisir librement son médecin traitant, ou tout spécialiste

vers lequel il sera adressé, quelles sont les pénalités qu'il subira de la part de sa caisse-maladie au moment de sa demande de remboursement ?

- Quand bien même le médecin que l'assuré consulte habituellement figurerait sur les listes établies, la caisse garantit-elle son remboursement pour les prochaines années ?
- Le rabais consenti par la caisse-maladie existera-t-il encore pour les primes 2007 ?

Les médecins de l'Association des Médecins du canton de Genève tiennent à rappeler à leurs patients une évidence : les seuls réseaux de soins qu'elle peut admettre ne peuvent être que le résultat d'une collaboration dans la gestion d'un modèle entre les assureurs, les professionnels de la santé et les assurés. Ces trois acteurs s'engagent alors à respecter des règles dont ils sont convenus ensemble.

Les modèles qui vous sont actuellement proposés (SWICA, Concordia, CSS), ne sont que des opérations commerciales et lucratives, soutenues à grand renfort de publicité par les caisses-maladie. Ce faisant, ces dernières poursuivent comme unique objectif l'accroissement de leur «part de marché» et non une maîtrise raisonnée du coût des primes.

Pierre Chavier

## Hospitalisation à domicile (HAD)



4, rue des Cordiers, 1207 GENÈVE  
tél (fax): 022 420 64 80 (81)

24h/24h au 022 420 64 80

1. Le médecin – de l'hôpital ou de la ville – prescrit.
2. SOS Pharmaciens prépare les médicaments injectables, le matériel nécessaire et dispense au domicile du patient.
3. L'infirmière administre les médicaments.
4. L'équipe – médecin, pharmacien, infirmière – assure le suivi et adapte ses prestations aux besoins du patient.

antibiotiques intraveineux, chimiothérapie, traitement antalgique, soins palliatifs, nutrition entérale et parentérale, hydratation, etc.

## Remboursée par l'assurance de base



## Rencontre AMG-Artemed

L'application du nouveau tarif TarMed dès 2004 a eu des effets particulièrement spectaculaires sur la pratique de la chirurgie ambulatoire dans le domaine privé sur notre canton. Alors même que Genève, ces dernières années, a développé de façon exemplaire cette activité, le tarif a profondément redistribué la donne.

D'une part, les interventions ambulatoires en clinique privée ont diminué de façon drastique. D'autre part, de nouvelles structures se sont constituées afin de se consacrer uniquement à ce type de chirurgie.

Parmi elles, figure la société Artemed qui, sur Genève, gère la clinique Champel-Elysée. L'AMG ayant eu connaissance de divergences qui existaient entre des groupes de spécialistes et Artemed a pro-

posé d'organiser une séance regroupant tous ces acteurs afin de pouvoir échanger, en toute transparence et clarté, les positions des uns et des autres.

Au cours de cette rencontre, chacun a donc pu librement faire valoir ses points de vue. Il a alors été convenu que le dialogue devait se poursuivre, directement entre les médecins concernés et Artemed, afin d'envisager les différentes options à retenir pour l'avenir. D'ores et déjà, des représentants de groupes de spécialistes ont noué le contact avec Artemed. D'autres ont prévu de le faire dans un proche avenir.

L'AMG se tient bien évidemment à la disposition de ses membres concernés par ces discussions.

Pierre Chavier

## L'AMG vous communique

Consciente de la nécessité de communiquer toujours plus rapidement auprès de ses membres, l'AMG a décidé de diffuser régulièrement par e-mail, ses recommandations face à des problématiques que les médecins pourraient rencontrer.

Ces informations vous sont parvenues et continueront de vous parvenir sous une forme aisément identifiable, traitant d'un objet spécifique, et donnant la position de votre Association.

La diffusion par e-mail a été prioritairement retenue, dans la mesure où elle est la seule à l'heure actuelle à pouvoir permettre une réaction avec toute la célérité voulue. Nous rappelons à cette occasion que les membres de l'AMG s'inscrivant sur notre réseau de diffusion e-mail bénéficient d'une réduction annuelle de cotisation de 7.5%.

## Couverture des soins ambulatoires à Genève

### *Enquête AMG*

Tous les médecins membres de l'AMG vont recevoir, avec la convocation à la prochaine Assemblée Générale de l'Association, un questionnaire à retourner au secrétariat.

Le but de cette enquête est de connaître l'appréciation qu'ont nos membres installés en pratique privée sur l'adéquation entre le nombre de médecins par spécialité et les besoins.

Ce questionnaire s'adresse aux médecins en activité. Il est anonyme. Le traitement de vos réponses per-

mettra à l'AMG de participer plus activement, aux côtés de la Direction Générale de la Santé, au processus d'accompagnement de la clause dite du besoin. Vous comprendrez donc que nous souhaitons un taux de réponse à notre enquête le plus élevé possible, afin d'assurer la pertinence du traitement statistique que nous pouvons en faire.

Nous vous remercions par avance de votre active collaboration.

## A propos du certificat d'arrêt de travail

La commission de déontologie a décidé à travers quelques exemples pratiques de vous faire part des problèmes où parfois le bon sens et l'envie d'aider son patient amène trop souvent nos confrères dans des situations désagréables.

Voici le certificat d'arrêt de travail établi par un médecin en vacances au mois d'août :



### CERTIFICAT MEDICAL

Je, soussigné, certifie que la capacité de travail de \_\_\_\_\_  
 M. Monsieur X  
 est de 0% dès le 15 août Durée probable jusqu'au indéterminé  
 % dès le \_\_\_\_\_ Durées probable jusqu'au \_\_\_\_\_  
 100% dès le \_\_\_\_\_  accident  maladie  
 le patient est mobbé et a peur Signature  
 de perdre son travail. et timbre:  
 L'autorisation de sortir lui est donnée dès le 15 août pour sortir de Suisse  
 Le traitement a pris fin le \_\_\_\_\_  
 Hospitalisé dès le \_\_\_\_\_  
 Genève, le 15 août

Ce certificat doit être renouvelé au plus tard 1 mois après la première incapacité de travail.

Ce certificat comprend cinq erreurs :

- 1) **La date d'établissement est fautive (antidatée).** En effet, tout certificat doit être daté du jour où il a été établi : ici, par exemple, au retour du médecin le 1er septembre. Il est possible médicalement de juger d'une incapacité de travail « a posteriori » mais dans un délai raisonnable. Cependant, il est impératif que la date soit celle du jour où le certificat médical est rédigé, sans quoi il pourrait être considéré comme un faux.
- 2) **La durée de travail « indéterminée ».** Un arrêt de travail doit être limité dans le temps et comporter une date limite de réévaluation. La prolongation éventuelle sera elle-même à nouveau limitée (au plus tard après un mois) et **ne doit jamais être indéterminée.**

- 3) L'arrêt de travail ne doit **jamais comporter de diagnostic** ni de commentaire médical (ici mobbé).
- 4) Le motif évoqué (peur de perdre son travail) n'est par ailleurs pas un motif médical d'arrêt de travail. Dans ce sens, nous vous conseillons de **vous abstenir de faire tout commentaire** médical ou personnel.

- 5) **Le médecin à lui seul ne peut pas autoriser le patient à se rendre hors du lieu de domicile (Genève).** Cette autorisation est du ressort de l'assurance. Le médecin ne peut que donner son avis médical sur la capacité de son patient à se déplacer, donc à voyager.

En effet, il est strictement interdit au travailleur de se déplacer hors de son lieu de domicile durant l'incapacité de travail, à savoir Genève pour nous.

Enfin, afin d'éviter tout problème il vous est formellement conseillé de conserver une copie du certificat dans le dossier ou d'utiliser les certificats de l'AMG avec double.

La capacité à travailler peut également varier pour une même affection suivant l'activité profession-

nelle. Exemple : une jambe plâtrée chez un travailleur assis n'a forcément pas les mêmes conséquences sur l'incapacité que pour un maçon.

Pour plus de détails, vous pouvez vous référer à l'excellent compte-rendu du colloque organisé par l'AMG et l'OCIRT le 28 avril 2005 sur le certificat

d'arrêt de travail, document à votre disposition auprès du secrétariat de l'AMG

Dr Catherine Plojoux  
Présidente

## Centre de Consultation et d'Information Psychanalytique

Le Centre de Psychanalyse Raymond de Saussure a ouvert un Centre de Consultation et d'Information Psychanalytique (CCIP) qui propose un ou deux entretiens gratuits à des adultes. Les personnes sont reçues par un analyste dans les locaux du CPRS. Ces entretiens ont pour but de répondre à la demande du consultant, et éventuellement de lui proposer la poursuite d'un traitement analytique. Dans ce cas, la personne est adressée à un ou une collègue analyste installé (e) en ville.

Pour prendre rendez-vous, la personne intéressée peut appeler au 022 700 41 22. Un répondeur indiquera les plages horaires de la permanence téléphonique. Il est également possible d'adresser un courrier à l'adresse suivante :

Centre de Consultation et d'Information Psychanalytique  
c/o Centre de Psychanalyse Raymond de Saussure  
3, rue Adrien Lachenal - 1207 Genève  
Tél. 022 700 41 22

## Rabais chez Ctésias

La société Ctésias a actuellement une possibilité de rabais pour les médecins à temps de travail réduit. Celle-ci est basée sur le revenu imposable de l'activité (inférieur à CHF 50'000.-). Pour un médecin de cette catégorie, le prix de base de l'abonnement est donc (hors TVA) de 590-400 = 190.-.

Il n'existe pas de rabais pour les médecins ayant un

revenu «standard» mais dont seule une petite partie provient d'activités à charge de l'assurance maladie.

Ctésias compte beaucoup sur une diminution graduelle du prix de l'abonnement en fonction du taux d'adhésion, du nombre de données reçues et des résultats de l'échange électronique avec les assureurs.



### L'indépendance est-elle importante pour vous ?

Nos actionnaires sont les sociétés médicales des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel et du Valais ainsi que des centaines de médecins en pratique privée.

### Voulez-vous rester maîtres de vos données ?

La parité des données signifie posséder ses propres données et sources d'information et d'analyse statistique. Une négociation sans donnée fiable est perdue d'avance.

[www.ctesias.ch](http://www.ctesias.ch) / [info@ctesias.ch](mailto:info@ctesias.ch) / 026 651 99 00

## Candidatures

---

Le Conseil vous rappelle que vous avez le droit (article 19, alinéa 7 des statuts) de demander la discussion à une assemblée générale d'une candidature dans les dix jours qui suivent sa notification par voie de circulaire au corps médical; si aucune demande de discussion n'est formulée, cela signifie que le corps médical accepte la candidature qui lui est proposée par le Conseil. Le Conseil fait en outre préavis chaque candidature par le groupe de spécialistes concerné.

Dr Sylvie BROUZE GUILBERT  
Rue de Genève 18  
1225 Chêne-Bourg  
Nationalité suisse. Née en 1969.  
Diplôme de médecin en 1995.  
FMH de Pédiatrie.

Le Dr BROUZE GUILBERT a obtenu son diplôme de médecin à Genève. Après un an de médecine interne, elle accomplit la formation de pédiatrie à l'Hôpital des Enfants de Genève, dont 3 ans comme cheffe de clinique, ainsi qu'à l'Hôpital de la Tour et au Service de Santé de la Jeunesse. En parallèle, elle a été médecin responsable d'enfants diabétiques aux camps de vacances de l'ARCED (Association Romande des Camps pour Enfants Diabétiques) pendant 4 ans. Elle est installée depuis 1996 à Chêne-Bourg.

Dr Fabienne CHATILLON  
Permanence de Chantepoulet  
Rue de Chantepoulet 1-3  
1201 Genève  
Nationalité suisse. Née en 1966.  
Diplôme de médecin en 1996.  
FMH de Médecine Interne.

Après avoir suivi ses études de médecine à Genève, la Drsse CHATILLON a suivi sa formation de Médecine Interne aux HUG. Elle a par ailleurs effectué 2 ans en immuno-allergologie par intérêt personnel, puis elle a complété sa formation par 2 ans de psychogériatrie. Actuellement spécialiste FMH en Médecine Interne, elle va s'installer comme médecin indépendant sur le canton de Genève.

Dr Cécile DANG  
Rue du Mont-Blanc 22  
1201 Genève  
Nationalité française. Née en 1969.  
Diplôme de médecin en 1998.  
FMH en Psychiatrie.

Le Dr DANG a effectué ses études de médecine à Paris, puis sa spécialité de Psychiatrie adulte à Lyon, spécialisation qu'elle a achevée à Genève en 2000. Depuis 4 ans, elle est cheffe de clinique aux HUG, à l'Institut de Médecine Légale.

Dr Serges DJAPO YOGWA  
Association Appartenances  
Boulevard St-Georges 72  
1205 Genève  
Nationalité belge. Né en 1970.  
Reconnaissance du diplôme de médecin en 2004.  
FMH de Psychiatrie.

Le Dr DJAPO YOGWA a effectué sa formation universitaire de médecine et de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent en Belgique à l'Université de Louvain. Après sa formation de Psychiatrie à Bruxelles en 2000, il a rejoint les HUG, où il a travaillé une année à l'Unité du Développement Mental et trois ans dans les Unités adolescents. Depuis octobre 2004, il a rejoint l'Association Appartenances Genève.

Dr Daniel FALTIN  
Route des Acacias 54b  
1227 Carouge  
Nationalité suisse. Né en 1967.  
Diplôme de médecin en 1993.  
FMH de Gynécologie-Obstétrique.

Le Dr FALTIN a effectué ses études de médecine à Genève, puis sa formation en Gynécologie-Obstétrique à Genève et Morges. Il a ensuite effectué des stages à Paris et Londres en Urogynécologie et en Proctologie. Installé à Carouge depuis octobre 2005, il dirige le centre périnologie Dianuro.



Dr Alexandre LÄDERMANN  
HUG

Nationalité suisse. Né en 1973.  
Diplôme de médecin en 2000.  
Chirurgie Orthopédique.

Le Dr LÄDERMANN a suivi ses études à Genève. Il a ensuite effectué sa formation post-graduée à Genève, Nyon et Sion. Il va obtenir son titre FMH de Chirurgie Orthopédique à la fin de cette année.

Dr Marie-Christine NGUYEN

Rue du Mont-Blanc 9  
1201 Genève  
Nationalité suisse. Née en 1962.  
Diplôme de médecin en 1994.  
FMH de Médecine Interne et Médecine Générale.

Le Dr NGUYEN a suivi ses études à Lausanne, puis elle a effectué sa formation post-graduée à Genève, où elle a obtenu son doctorat en Médecine. Elle est ensuite partie effectuer un stage dans un hôpital à Boston (Etats-Unis), puis à Pékin (pour la Médecine Chinoise) et dans un cabinet de Médecine Générale en Hollande. Elle est installée à Genève depuis septembre 2005.

Dr Jean PARVET

Rue Fort-Barreau 23  
1201 Genève  
Nationalité suisse. Né en 1939.  
Reconnaissance du diplôme de médecin en 1981.  
FMH de Médecine Générale.

Le Dr PARVET a suivi ses études à Bucarest et obtenu son diplôme de médecin en 1964. Il a ensuite effectué une formation en Chirurgie, Gynécologie et Phlébologie. Il est installé en ville de Genève depuis mars 2001.

Dr Guillaume PERRET

Rue de la Scie 4-6  
1207 Genève  
Nationalité suisse. Né en 1965.  
Diplôme de médecin en 1991.  
FMH de Psychiatrie.

Après avoir suivi ses études de médecine à Genève, le Dr PERRET a accompli sa formation en Psychiatrie avec un intérêt particulier pour la Psychiatrie légale et l'abus de substance. Il a travaillé en recherche clinique à New-York et en Médecine Légale. Il vient de s'installer à son compte.

Dr Ana PESTANA-GOMEZ

Permanence de Cornavin  
Rue du Jura 1-3  
1201 Genève  
Nationalité espagnole. Née en 1959.  
Reconnaissance du diplôme de médecin en 2004.  
Médecin Praticien.

Après avoir obtenu son diplôme de médecin en 1987, elle a travaillé en tant que généraliste dans la santé publique et dans un cabinet privé en Espagne. En 1996 elle s'est établie avec sa famille en Suisse et a continué sa formation post-graduée en médecine familiale et communautaire. Parallèlement à sa formation en Espagne, elle a exercé aux HUG, et depuis janvier 2001, elle pratique à la Permanence de Cornavin.

Dr Marc RITZ

Hôpital de la Tour  
Avenue J. -D. Maillard 3  
1217 Meyrin  
Nationalité suisse. Né en 1966.  
Diplôme de médecin en 1993.  
FMH de Médecine Interne et Soins Intensifs.

Le Dr RITZ a effectué toute sa scolarité à Genève jusqu'à son diplôme de médecin. Il a accompli sa formation en Médecine Interne aux HUG, excepté une année qu'il a passé à la Chaux-de-Fonds. Il a ensuite suivi sa formation en soins intensifs aux HUG. Il travaille depuis avril 2002 à l'Hôpital de la Tour.

Dr Karim SIBAÏ

Nationalité suisse. Né en 1972.  
Diplôme de médecin en 1997.  
FMH de Médecine Interne.

Après avoir effectué ses études à Genève, le Dr SIBAÏ a effectué une formation de Médecine Interne. Ayant obtenu son titre FMH et disposant d'un droit de pratique à Genève, où il exerce actuellement, il prévoit de s'y installer prochainement.

## Mutations

### Nouveaux membres

Les Docteurs Hamid ASHKIN, Jean-Pierre CASSE, Francesco CIARAMELLI, Valérie D'AGOSTINO, Stephan ELIEZ, Laurence FANKHAUSER, Anooshiravan GHAVAMI, Anne INDEMINI, Carolina MAURER-PASIC, Didier SARAZIN, Paul SEBO et Sibylle STINGELIN GUERNE sont membres depuis le 7 novembre 2005.

### Statut de membre passif

Dr Jean-François BURKHALTER  
Dr Gillian FRIEDLI  
Pr Francis WALDVOGEL

### Démissions

Dr Xavier CULEBRAS

### Médecin-conseil

Golden Care SA : Dr Olivier REUILLE  
Résidence de Saconnay : Dr Olivier WENGER

### Contrat de médecin d'entreprise

Battelle : Dr Claude WITZ

### Décès

Nous avons eu le regret de perdre le Dr Jean PATTAY le 7 octobre 2005, ainsi que le Dr Frank-Alain WASSMER le 11 octobre 2005.

### Nouvelle présidente des anesthésistes

La Dresse Sheila NANAN a été élue Présidente du Groupe des Anesthésistes, succédant au Dr Etienne MOREROD.

## Agenda

### CONFERENCE COLPOSCOPIE 2005 : NOUVELLES APPROCHES EN ATTENDANT LES VACCINS

Mardi 29 novembre 2005 de 18h30 à 20h

Swissôtel Métropole, Quai Général Guisan 34, Genève

Intervenant : Docteur Philippe Sauthier. Professeur adjoint,  
gynécologue oncologue, responsable de l'unité de colposcopie  
au Centre Hospitalier de l'Université de Montréal.

Partie 1 : Nouveautés 2005 et mise au point pratique pour la consultation au quotidien

Partie 2 : Questions / réponses basées sur vos demandes

Renseignements et inscriptions : Unilabs, R. Zanani, 12 place Cornavin, 1201 Genève, tél. 022 909 77 77 ou rzanani@unilabs.ch

### Bilan sécurité en 5 points... Gratuit !

Judicious Private Network

Installations, maintenances & sécurité informatique



**Jean-Philippe NICOLAS**  
Directeur



Tél. 079 743 29 60 • info@jpn-online.ch • www.jpn-online.ch

**Le spécialiste informatique des  
cabinets médicaux**

## Petites annonces

### Recherche de médecin

Vous êtes médecin, bénéficiez d'une expérience professionnelle de plusieurs années et cherchez un nouveau domaine d'activité. Le service médical de l'Office de l'Assurance Invalidité pour les assurés résidant à l'Étranger (OAIE), Unité de l'Administration fédérale à Genève, vous offre un travail exigeant et varié. Examen et appréciation, dans le cadre des demandes de prestations AI, d'expertises et de rapports médicaux émanant de tous les continents.

Participation au prononcé des décisions sur les demandes de prestations ainsi qu'aux révisions de rentes AI en cours, élaboration de prises de position à l'intention des tribunaux, conseil aux collaborateurs de l'Office sur des questions d'ordre médical. Connaissance des assurances sociales en général. Langues : français, allemand, italien, autres selon possibilités.

Le poste est à 50%.

Adresse :

Centrale de compensation  
Ressources humaines, recrutement,  
Gary Grenacher, Tél. 022 795 98 06  
Avenue Edmond-Vaucher 18  
Case postale 3000  
1211 Genève 2

### Recherche confrère

Recherche Confrère avec droit de pratique pour reprendre colocation d'un cabinet médical (environ 85m<sup>2</sup>), quartier Hôpital, loyer intéressant.

Tél. 079 254 38 68 ou 022 346 98 80

### Cherche local

Praticienne de médecine traditionnelle chinoise cherche à sous-louer 1-2 pièces pour sa pratique chez un médecin.

Tél. 079 507 34 60

### Recherche psychiatre

Psychologue expérimenté (clientèle déjà existante) recherche psychiatre pour partager des locaux et pour psychothérapie déléguée dès le mois de mars 2006 Tél. : 022 786 11 80.

### Cabinet à partager

Grand cabinet à partager à la Servette avec confrère de toute spécialité. 2 salles de consultation libres. Salle d'attente, réception secrétariat en commun.

Tél : 079 203 79 79.

### Fermeture du secrétariat AMG

Le secrétariat de l'AMG sera fermé du vendredi 23 décembre 2005 au lundi 2 janvier 2006 inclus.

100  
ANS  
D'HISTOIRE DE L'AUTOMOBILE

SIMPLY CLEVER



### La nouvelle Škoda Octavia RS

200 CH À PARTIR DE FR. 37990.-. INCROYABLEMENT RAISONNABLE.



Raisonnée et sportive: la nouvelle Škoda Octavia RS passe en 7,3 secondes de 0 à 100 km/h, atteint même 240 km/h – tout en ne consommant que 7,8 litres d'essence aux 100 km. [www.skoda.ch](http://www.skoda.ch)



AMAG Automobiles et Moteurs SA

Centre Skoda

Route de Saint-Georges 85, 1213 Petit-Lancy

Téléphone: 022 870 91 00, Téléfax: 022 870 91 20

## Agenda suite

### SERIE DE CONFERENCES SUR LE THEME DE LA DOULEUR

17 Novembre 05, 12 Janvier 06, 2 Février 06,  
9 Mars 06, 6 Avril 06, 11 Mai 06

CMU - Rue Michel-Servet 1 - 1211 Genève 4 – Salles de Séminaires  
S1-S2 – Heure : 19 : 00 – 21 : 30



### ORCHESTRATION DE LA MORT ?

Mercredi 23 Novembre 2005, 16h-20h

Centre Médical Universitaire (CMU), Auditoire C150, Rue Michel-Servet 1, Genève

Intervenants : M. Carlo FOPPA, Prof. Jean-Claude CHEVROLET, Dr Jérôme SOBEL, Dr Yves BEYELER.

Inscription : CHF 50.- (Tarif normal), CHF 20.- (Membres)

*Le récépissé postal tiendra lieu d'inscription.*

*\*Nous n'avons pas fait appel au soutien de l'industrie pharmaceutique.*

Renseignements : Groupement Genevois de la Société Suisse de Médecine Psychosomatique et Psychosociale (GGSSMPP), CP 2004, 1211 Genève 2, E-mail : gg-ssmpp@bluewin.ch



### QUELLE PSYCHOTHERAPIE PAR QUEL THERAPEUTE ?

Jeudi 24 novembre 2005

Journée de formation continue de l'ARFMPP

Association Romande pour la Formation en Médecine  
Psychosomatique et Psychosociale

Institut Agricole de Grangeneuve, 1725 Posieux (Fribourg)

Pour s'inscrire et obtenir le programme complet : Dr Danièle LEFEBVRE

E-mail : danielle.lefebvre@hin.ch, Fax : 022 755 24 54

### Liste officielle des membres 2006

#### Mise à jour de la liste des médecins-conseil

Afin que nous puissions tenir à jour cette liste, merci d'annoncer à Monsieur Damien Rossini, du secrétariat de l'AMG, au 022 708 00 22 ou à damienrossini@amge.ch, **les contrats de médecins-conseil ayant pris fin en 2005**, et ce jusqu'au 9 décembre 2005 au plus tard.

### La lettre de l'AMG

Journal d'information de  
l'Association des Médecins  
du Canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 11 fois par an

#### Responsable publication

Pierre Chavier

#### Contact pour publication

Damien Rossini  
Tél. 022 708 00 22  
damienrossini@amge.ch

#### Conception-réalisation

Christine Faucogney

#### Publicité

Médecine & Hygiène

#### Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

### AMG

12, rue Micheli-du-Crest  
1205 Genève  
Tél. : 022 708 00 22  
Fax : 022 781 35 71  
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :  
22 décembre 2005**

**Délai rédactionnel :  
4 décembre 2005**